

## **Le G9 en audience au ministère**

Le 25 septembre, les 9 organisations<sup>1</sup> représentant les psychologues de l'Education nationale ont été reçues au ministère par Mme Bouhris, conseillère sociale du ministère, M.Ferrera (DGRH) et M. Lebreton (DGESCO). Elles ont porté l'inquiétude des psychologues du second degré face aux fermetures de CIO, aux changements initiés par la loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ». Celle-ci transfère les missions et une partie des personnels des DRONISEP aux régions et institue un CIO par département. Les différentes déclarations de l'Association des Régions de France (ARF) alertent fortement les personnels des CIO. Par exemple, le manifeste des régions de France propose par exemple la transformation des CDI en CDIO, Centre de Documentation, d'Information et d'Orientation. Le rapport sur l'évolution de la fonction publique « CAP 22 » envisage de transférer l'orientation scolaire aux régions, celles-ci ayant déjà en charge les lycées.

La question de affectation préoccupe les personnels. Attachés à une affectation en CIO, ils ne considèrent pas qu'une affectation en établissement améliorerait le service. Le CIO est un lieu important pour l'accueil des publics dans un lieu décentré des établissements scolaires mais aussi pour le travail en équipe entre psychologues EDO.

Le G9 considère que des temps institutionnalisés doivent être prévus pour les psychologues du 1<sup>er</sup> degré, de la même manière qu'ils existent pour d'autres catégories de personnels (enseignants référents, documentalistes, CPE...). La liaison renforcée entre psychologues des deux spécialités prévue dans leur circulaire Missions nécessite aussi des temps d'échanges commun, au minimum deux par an. Une note de service nationale est demandée.

Le G9 insiste sur la nécessité de réunir rapidement des groupes de travail sur :

- la formation initiale et les concours
- le régime indemnitaire et la carrière
- la structuration du corps

Le G9 questionne le ministère sur les prochaines décisions budgétaires concernant les psychologues. Avec des secteurs d'intervention largement au-dessus de la norme européenne (un psychologue pour 800 élèves), avec l'augmentation massive des scolarisations d'enfants et d'adolescents en situation de handicap, il ne comprendrait pas que des suppressions de postes soient organisées ni que le nombre de places aux prochains concours ne soit pas suffisant pour faire face aux besoins sur le terrain (postes vacants, renouvellement des personnels partant en retraite, abondement des postes...).

### **Réponses du MEN :**

**Le ministère a pris note des propositions et indiqué qu'un certain nombre d'arbitrage sont en cours.**

#### **S'agissant de l'orientation :**

Selon le MEN, la loi est passée mais les décrets d'application vont prendre un certain temps. Le rapport de D. Lacroix va être présenté et les personnels seront informés prochainement. Il faudra délimiter le nombre de personnes qui seront transférées aux régions et le nombre de personnes qui resteront de la compétence de l'Etat. Les préconisations de D. Lacroix seront respectées.

« *Les régions ont en charge l'information pour l'orientation. et elles pourront s'exprimer par des expérimentations* ». Ceci corrobore les déclarations du cabinet du Ministre le 26 septembre sur la mise en œuvre de l'article 34 et le toilettage du code de l'Education pour autoriser toutes sortes d'expérimentation sur l'orientation.

**S'agissant des CIO**, le Ministre s'exprimera prochainement sur une mission qui va définir le

<sup>1</sup> APSYEN (anciennement ACOP-F), AEPU, AFPEN, FFPP, SE-UNSA, SFP, SNES-FSU, SNP, SNUipp-FSU

partenariat entre l'Etat et les Régions. Les concertations seront ouvertes après ces annonces. Le MEN a réaffirmé sa volonté de rapprocher les PsyEN des établissements scolaires mais également de maintenir la prise en charge des différents publics. Mais il souhaite se laisser du temps pour réfléchir à la question des territoires.

Concernant les postes, le MEN confirme qu'il y aura 1800 postes supprimés dans l'EN avec 2650 suppressions dans le second degré et 1800 postes seraient créés dans le premier degré. Il a clairement indiqué que tout le monde serait touché. Les arbitrages seront réalisés après un travail entre DGRH et directeur de cabinet.

**S'agissant des deux spécialités :**

Le ministère a pu constater qu'un grand nombre d'organisations étaient satisfaites de la création du corps des PsyEN. Il entend que le travail sur le corps doit se poursuivre.

Il va se rapprocher de la DGRH pour traiter un certain nombre de questions (formation passerelle, tutorat, certification, formation initiale et continue, fonction de formateur académique, ...).